



COMMISSION RÉGIONALE DES COMPETITIONS

Réunion télématique du 29 avril 2019

PROCÈS-VERBAL N° 34

Participent : Alain Flament, Gilbert Leu, Jean Boquet, Lionel Chandelier,

1. Match AS DE CHERBOURG FB / CMS OISSEL - Régional 1 U18 non joué le 9 février 2019.

La Commission,

Pris note du report de la rencontre par arrêté municipal du 8 février 2019

Fixe le match AS DE CHERBOURG / CMS OISSEL au **MERCREDI 8 MAI 2019 à 15 H 30.**

2. Match CAUDEBEC ST PIERRE F / MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE- Régional 2 non joué le 17 mars 2019

La Commission,

Pris note du report de la rencontre par arrêté municipal du 14 mars 2019.

Fixe le match CAUDEBEC ST PIERRE F / MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE au **DIMANCHE 12 MAI 2019 à 15 HEURES.**

3. Match US DUCEY ISIGNY 2 / AS ST VIGOR LE GRAND - Régional 3 non joué le 6 avril 2019

La Commission,

Pris note du report de la rencontre par arrêté municipal du 5 avril 2019

Fixe le match US DUCEY ISIGNY 2 / AS ST VIGOR LE GRAND au **SAMEDI 11 MAI 2019 à 19 H 15.**

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux et conformément à l'article 24 du règlement du championnat Régional le d'appel est ramené à 2 jours

Président : Alain Flament

Secrétaire de séance : Lionel Chandelier